



DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Autres questions financières**Dispositions financières en vue de l'inscription à l'ordre du jour de la 91^e session de la Conférence internationale du Travail (juin 2003) d'une question supplémentaire concernant l'adoption d'un protocole relatif à la convention (n^o 108) sur les pièces d'identité des gens de mer, 1958**

1. A sa présente session (mars 2002), le Conseil d'administration sera saisi d'un rapport du Directeur général l'informant d'une communication émanant du Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI) dans laquelle celui-ci souligne la nécessité d'envisager d'améliorer le système de délivrance des pièces d'identité aux gens de mer. Le Directeur général propose que le Conseil d'administration étudie la possibilité de répondre à l'OMI en inscrivant à l'ordre du jour de la 91^e session de la Conférence internationale du Travail (2003) l'adoption d'un protocole relatif à la convention n^o 108.
2. Le Directeur général propose aussi d'allonger de deux jours l'une des réunions tripartites maritimes qui se tiendront en 2002, de manière à pouvoir mener des consultations sur les améliorations à apporter à l'identification des gens de mer. En outre, il propose qu'une délégation tripartite de haut niveau représente l'OIT à la Conférence diplomatique de l'OMI sur la sûreté maritime qui se tiendra à Londres, du 4 au 13 décembre 2002.
3. Ces propositions ne sont pas prévues dans le programme et budget pour 2002-03 et il faudra donc prendre des dispositions financières si le Conseil d'administration les approuve. Le coût estimatif de ces propositions s'élève à environ à 572 000 dollars des Etats-Unis. Ce montant couvrirait les dépenses afférentes à l'établissement d'une commission supplémentaire de la Conférence (475 000 dollars), à l'allongement de deux jours de la durée d'une réunion maritime (21 000 dollars), aux préparatifs que le Bureau devra mener (56 000 dollars) et à la délégation tripartite de haut niveau (20 000 dollars). Il est suggéré de financer ces dépenses en premier lieu au moyen des économies réalisées dans la partie I du budget et, au cas où cela ne serait pas possible, le Directeur général proposerait d'autres moyens de financement à un stade ultérieur de la période biennale.
4. *La commission souhaitera peut-être recommander au Conseil d'administration de décider d'inscrire à l'ordre du jour de la 91^e session de la Conférence une question concernant l'adoption d'un protocole relatif à la convention (n^o 108)*

sur les pièces d'identité des gens de mer, 1958. Le coût estimatif de cette proposition — 572 000 dollars E.-U. — serait financé en premier lieu par des économies réalisées dans la partie I du programme et budget pour 2002-03, étant entendu que si cela s'avère impossible le Directeur général proposera d'autres moyens de financement à un stade ultérieur de la période biennale.

Genève, le 28 février 2002.

Point appelant une décision: paragraphe 4.